



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08 MARS 2024

ID : 033-213302078-20240307-DELIB202413-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2024

DELIBERATION 2024.13 – DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DE MOBILITE ACTIVE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	29 FEVRIER 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	7 MARS 2024
Conseillers présents	23	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM		X		Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM		X		Joel MASSY
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Delphine FLOIRAT
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM				
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.frwww.izon.fr

Délibération 2024.13

DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS DE MOBILITE ACTIVE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet visant à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables structurants dans tous les territoires.

Considérant que cet appel à projet a pour objectif de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage publics, notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale, dans leurs projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire.

Considérant la volonté de municipalité d'envisager un aménagement global de la commune d'Izon sur ses deux entrées de bourg par le développement des mobilités douces et tout particulièrement les mobilités cyclables, notamment en assurant les continuités de réseaux existants et l'accès facilité à des infrastructures publiques et de services. De manière plus ambitieuse, elle souhaite impulser une véritable culture du vélo dans la commune. Afin de pouvoir réaliser les aménagements cyclables prévus dans l'étude réalisée par ADEMA, la ville d'Izon souhaite ainsi développer l'axe 0 prévu sur l'avenue du maréchal Leclerc.

Elle souhaite ainsi mettre en place un projet de voie verte sécurisée sur cette voie en entrée de ville sachant que l'autre entrée de ville est en cours d'aménagements de voie cyclable côté Maréchal de Lattre de Tassigny.

Dans ce cadre il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention pour l'appel à projet « fonds de mobilités actives – aménagements cyclables » lancé par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires selon le tableau de financement ci-dessous :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Fonds de mobilité active	50 %	283 885€
Sous-Total financement public (80 % maximum)	50 %	283 885€
Autofinancement	50 %	283 885 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	567 770 €

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 29 février 2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline GLIZE, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08 MARS 2024

ID : 033-213302076-20240307-DELIB202413-DE

- ✓ **SOLLICITE** l'Etat au titre du Fonds de mobilité active dans le cadre du projet visé ci-dessus dans le cadre du plan de financement prévisionnel précité.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférent au dossier.

Publiée le

Fait à Izon, le 7 Mars 2024

Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.